Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_13-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-13 : ECONOMIE COMMERCE – Délibération portant adoption d'un nouveau règlement intérieur du marché communal hebdomadaire

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

Présents : (28) *: LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

Absents excusés ayant donné pouvoir : (1) *: DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

Absents excusés : (0) *:*

Secrétaire de séance : *Christophe AUBREE*

Quorum (15) : *atteint*

Christophe AUBRÉE lit et développe le rapport suivant :

La commission "Economie, Commerce, Artisanat et Agriculture" souhaite faire évoluer l'actuel règlement intérieur du marché dans une logique de dynamisation commerciale, de convivialité, de qualité des échanges et de valorisation des circuits courts.

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour décider de la création et de l'organisation du marché communal conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire est compétent pour organiser le marché et en établir le règlement en vertu de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur applicable au marché hebdomadaire se tenant sur le domaine public communal afin d'en préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement,

Considérant le projet présenté par la commission « Economie, commerce, artisanat et agriculture » du 6 mai 2026,

Annexe : projet de règlement intérieur du marché

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Economie, Commerce, Artisanat et Agriculture » du 6 mai 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Adopter le nouveau règlement intérieur du marché communal hebdomadaire ci-annexé, applicable au marché se tenant sur le domaine public communal ;**
- **Préciser que ce règlement abroge toute disposition antérieure relative au règlement du marché ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE